



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2025/005/001

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Romain BOUVET, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

Date de la convocation : le 26 juin 2025

Date de publication : 8 juillet 2025 au 8 septembre 2025

**CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES COURS D'ANGLAIS
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Madame LECLERE Anne-Emmanuelle rappelle que depuis plusieurs années, la Commune de Séze finance un emploi pour l'enseignement de cours d'anglais obligatoires aux élèves de l'école élémentaire, par une intervenante extérieure.

Compte tenu du nombre de classes concernées, il y a lieu de prévoir à la charge de l'intervenant en anglais un total de 11 heures par semaine scolaire (identique à l'année 2024/2025). Il convient donc de créer un poste contractuel, à cet effet, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 (soit 10,36/35^{ème}).

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et 2026.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- **DE CREER** un emploi d'intervenant en anglais, contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 (soit 10,36/35ème).
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de nommer à cet emploi la personne de son choix.
- **DE REMUNERER** cette personne au maximum sur l'indice terminal du 3^{ème} grade de la catégorie B.
- **D'INSCRIRE** les crédits afférents aux budgets 2025 et 2026 de la Commune.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ